

L'ÉCHO DE MAREAU

CONSEIL MUNICIPAL 1ER DÉCEMBRE 2025

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le budget 2025 a été réglé par la Préfète du Loiret sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes. En raison d'un blocage d'écriture, un nouvel arrêté a été transmis le 14 novembre 2025, portant règlement du budget. Aussi, compte tenu des frais de personnel nécessaires à remplacer l'agent titulaire en arrêt, et de divers comptes sous-évalués et d'intégrer les dernières dotations annoncées, il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2025. **Le conseil municipal approuve cette décision.**

MANDAT AU CDG45 POUR LA CONSULTATION « PROTECTION SOCIALE DES AGENTS »

Il convient de mandater le CDG45 du Loiret afin de lancer une procédure de consultations pour les contrats collectifs des risques prévoyance et santé, qui prendront effet au 1er janvier 2027.

Le conseil municipal approuve cette décision.

AVIS SUR LE PROJET D'ARRET DU PLUi DE LA CCPNL

Le conseil communautaire de la Plaine Nord Loiret (CCPNL) par délibération n°C2015-51 du 8 décembre 2015 a prescrit l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur l'intégralité du territoire communautaire, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Notre commune, limitrophe d'ATTRAY, est consultée en qualité de personne publique associée.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

Ce plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) constitue une déclinaison territoriale de la stratégie nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

L'article L.133-2 du Code forestier précise que ce plan, dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, a pour objectifs :

- la diminution du nombre de départs de feux de forêts, de surfaces agricoles et de végétation proches des massifs forestiers,
- la réduction des surfaces brûlées,
- la prévention des risques d'incendies,
- la limitation de leurs conséquences.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

CONVENTION AVEC LA SICAP POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA POSE D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIC

La SICAP demande la mise à disposition d'un terrain (environ 20m2) pour l'installation d'un poste de transformation électrique affecté au réseau HTA dont il fera partie intégrante y compris le gros œuvre, fera partie de la concession de distribution publique et à ce titre sera entretenue et renouvelé par la SICAP.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie

En mémoire de nos combattants cérémonie du 11 novembre



Le repas des ainés s'est tenu le samedi 29 novembre, une soixantaine de participants a apprécié les mets préparés par le traiteur « les délices de saint Louis », le tout servi par les conseillers



Pensez à télécharger l'application **CIVOX** afin de suivre les informations et les alertes municipales (App Store ou Play Store), sélectionner Mareau-aux-Bois et l'accès aux rubriques et aux articles qu'elles contiennent est immédiat.



Civox

- Démission de Madame Christelle BENARDEAU, conseillère municipale.
- Carte communale : le commissaire enquêteur a été nommé, l'enquête publique se tiendra du mardi 6 janvier au jeudi 5 février 2025 (voir encart)
- Auberge : la vente aux enchères est terminée, les clés de l'établissement ont été remises à la mairie. Dans l'attente d'un repreneur, des pistes sont étudiées, commerçants ambulants et machine à pain.
- L'étude sur les mobilités du Nord Loiret, menée actuellement par les 3 communautés de communes du Nord Loiret, en partenariat avec la Région Centre Val-de-Loire, comporte un volet relatif aux itinéraires cyclables. La cartographie dynamique a été transmise aux conseillers municipaux qui n'ont pas apporté de modification aux itinéraires proposés.
- Transfert de la police de publicité : la CCDP refuse le transfert, ce qui implique que cette compétence reste à la charge des communes.
- Dans le cadre de la protection des populations et la poursuite du plan communal de sauvegarde, un document appelé « DICRIM » sera distribué dans chaque foyer mi janvier. Ce document reprendra l'intégralité des conduites à tenir en cas de déclenchement d'un événement majeur. Une réunion publique est à venir.
- Travaux réalisés dernièrement : réparation de la toiture de l'église, clôture du hangar technique. Il est proposé en raison d'une période sèche, de curer la grande mare et d'arraser l'allée calcaire afin de supprimer les nids de poule récurrents qui s'y forment, nous sommes en attente de devis.

CARTE COMMUNALE DE MAREAU-AUX-BOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du mardi 6 janvier au jeudi 5 février 2026

Les dossiers sont consultables en mairie et à la communauté de communes.

Ainsi chacun pourra prendre connaissance du dossier sur support papier ou par voie dématérialisée (un poste informatique est disponible si nécessaire au siège de la Communauté de Communes) sur le site internet de la communauté de communes du Pithiverais : <http://www.ccdp.fr>

Chacun peut consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Mareau-aux-Bois et au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais ou les adresser à l'intention du commissaire enquêteur, M. LAFFAILLE, qui sera également présent :

En mairie :

Les jeudis 15 et 29 janvier de 14h à 17h
et

En communauté de communes :

5 route de Toury 45300 Pithiviers le Viel
Les mardi 6 janvier et jeudi 5 février 2026, de 9h à 12h



A partir du 1er janvier 2026, vous pourrez trouver sur la place de l'église différents produits frais :

Pizza / vente de fromage : 2ème et 4ème mercredi du mois, de 17h à 20h30.

Spécialités indiennes : 1er et 3ème mercredi du mois, de 17h à 20h30

[Voir prospectus joints](#)

PROJET EOLIEN DE BOUZONVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 3 aérogénérateurs

Du mardi 6 janvier au mardi 10 février 2026

Dossier consultable en mairie de Bouzonville-aux-Bois, aux jours et heures d'ouverture : les lundis et jeudis 8h30-12h et 13h30-17h, les mardis et vendredis 8h30-12h et 13h30 à 19h.